



# ANTENNE DÉPARTEMENTALE DU FOOTBALL DE LOZÈRE

## OFFICIEL N° 6 du 04 octobre 2019

ZA d'Alteyrac – BP 71 – 48002 MENDE CEDEX

☎ : 04.66.65.33.24 📠 : 04.66.47.96.34

✉ : [delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr](mailto:delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr)

### COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

Réunion du : 30 septembre 2019

PV N° 06 :

Présidence : Mr CAPERT Bernard

Présents : Mr LEZE Christian

Excusés : Mrs GARD Christian, LEROY Jean-Michel, ROMERO Jérôme

#### I. CHAMPIONNATS

##### MISE A JOUR DU CALENDRIER

###### FEMININES

- Le match : ESC Le Buisson / Vaillante Aumonaise du 06 octobre est reprogrammé le dimanche 13 octobre à 15 h.

#### II. COUPE LOZERE

##### MODIFICATION DU CALENDRIER

Le match : Football Sud Lozère / ASCM Le Massegros, initialement programmé le dimanche 13 octobre, est reporté au vendredi 01<sup>er</sup> novembre à 15 h (Coupe Occitanie prévue le 13 octobre)

#### III. COUPE DALUT

Le tour de cadrage, prévu le Lundi 11 novembre, est reporté au dimanche 01<sup>er</sup> décembre.

Les 1/8<sup>ème</sup> de finale sont prévus le dimanche 22 décembre.

**Les engagements, via FOOTCLUB, peuvent se faire jusqu'au 30 OCTOBRE.**

La date du tirage vous sera communiquée ultérieurement.

#### IV. COUPE LOZERE FEMININE

Le tour de cadrage, prévu le Lundi 11 novembre, est reporté au dimanche 01<sup>er</sup> décembre.

**Les engagements, via FOOTCLUB, peuvent se faire jusqu'au 30 OCTOBRE.**

La date du tirage vous sera communiquée ultérieurement.

Le Président de la CCC

Mr CAUPERT Bernard

### COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du : 30 septembre 2019

PV N° 3

Présidence : Mr Christian LEZE

---

**Présents** : Mr Bernard CAUPERT

**Excusés** : Mrs Bastien BRUNEL, Joël CATHALAN, Jean-Michel LEROY)

---

## MODALITES DE RECOURS

**Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de fond prévues aux articles 41 et 42 des Règlements Généraux du District**

La commission tient à rappeler aux dirigeants de clubs que les règlements sont complexes et nécessitent une lecture approfondie. L'article 226 des RG notamment, se rapportant aux modalités de purge d'une suspension, est à étudier attentivement.

La commission se tient à votre disposition pour de plus amples explications, si nécessaire.

### I. MATCH ARRETE

**REPRISE DOSSIER N° 1 : D4 LOZERE (POULE B)**

MATCH N° 21754560 DU 08 SEPTEMBRE 2019

ESC LE BUISSON III / MARVEJOLS SPORTS II

La Commission,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Jugeant en premier ressort,

\* Pris connaissance des explications écrites fournies par le club du Buisson reçues par mail officiel en date du 25 septembre 2019,

\* CONSIDERANT que l'équipe de Marvejols Sports s'est retrouvée à moins de 8 joueurs à la 30<sup>ème</sup> minute alors que le score était de 3 à 1 en faveur du Buisson,

\* CONSIDERANT qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 des RG de la FFF que "*si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité*"

- **Donne match perdu par pénalité à MARVEJOLS SPORTS pour en reporter le bénéfice à l'ESC LE BUISSON, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement,**
- **Indique que le score à homologuer est : ESC LE BUISSON III 3/1 MARVEJOLS SPORTS II**
- **Transmet à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

**Le Président de la CSR**

**Mr Christian LEZE**

---

## COMMISSION FEMINISATION

---

**Réunion du : 12 septembre 2019 Début de réunion : 18H30 -- Fin de Réunion : 19H30**

**PV N° 1**

**Présidence** : Mme Armony AITELLI

**Présents** : Mme Laëtitia BRINGER, Mrs Florian COUDERC, Tony CONSTANTINO

---

**I. U12F à U15F**

---

Les jeunes filles de cet âge ne pourront malheureusement pas bénéficier de l'organisation d'un championnat.

**- Rassemblements :**

D'un commun accord avec le District de l'Aveyron, il sera organisé dans la mesure du possible, une fois par mois, une rencontre afin que ces jeunes puissent faire des oppositions.

2 dates sont fixées : Le 28/09/2019 et le 19/10/2019.

La première date sera organisée par chaque département à son niveau. Pour la Lozère, le choix se porte sur Mascoussel à MARVEJOLS. Le 19/10/2019, le rassemblement sera organisé par l'Aveyron à OLEMPES (12) et regroupera les 2 départements.

(Voir avec le président de l'ADFL pour la prise en charge du transport).

**- Chacun doit contacter les responsables des écoles de football pour promouvoir ces 2 rassemblements.**

Une réunion sera organisée le **22/10/2019** en Aveyron pour avoir le retour de ces deux premiers rassemblements.

Au cours de l'hiver, nous envisageons l'organisation de 2 tournois Futsal.

- Foot de rue à RODEZ à la fin de la saison 2019/2020.

## II. U15F à U18F

Deux équipes de Lozère sont engagées dans le championnat Aveyron (ESCB et AFL).

## III. SENIORS FEMININES

- Projet d'organisation d'un tournoi, le **dernier week-end d'août**.

- Au cours de l'hiver, proposition pour organiser un ou deux tournoi FUTSAL portant le nom d'une Lozérienne ayant gravi les échelons du football, à savoir, **Marina BOUQUET** et/ou **Ludivine COULOMB**.

## IV. FOOT FEMININ A L'ECOLE

- Afin de promouvoir le football féminin à l'école, il serait intéressant d'entrer en contact avec les responsables locaux de l'**UNSS** et de l'**UGSEL**.

- Contacter certains établissements scolaires, notamment des collèges, pour les aider à monter un projet « **section sportive : football féminin** ».

## V. MODULE ANIMATRICE

- Le **5 novembre 2019**, il sera proposé une formation «**module animatrice**» au Chastel.

**La Présidente**

**Mme Armony AITELLI**

# HOMOLOGATIONS

**DEPARTEMENTAL 4 LOZERE B**

**POULE B1030 C**

JOURNEE DU 08.09.19 D

LE BUISSON ES 3 3-1 MARVEJOLS S. 2 E

\*P1 F